

deux-sèvres | actualité

cour d'assises des deux-sèvres

Trois affaires de viol jugées à partir de ce lundi

À compter de ce lundi, et jusqu’au vendredi 9 avril prochain, la cour d’assises des Deux-Sèvres se penchera tour à tour, à Niort, sur trois affaires de viol.

Pour sa deuxième session de l’année, la cour d’assises des Deux-Sèvres, présidée par Marie-Noëlle Billaud, siégera à partir d’aujourd’hui au palais de justice de Niort et pour deux semaines, excepté le lundi de Pâques : jurés et magistrats professionnels décideront du sort de quatre accusés dans trois dossiers comprenant tous au moins un viol aggravé, puisque commis sur concubine, dans deux cas, ou sur une personne vulnérable. Chaque mis en cause encourt vingt années de réclusion criminelle.

Ce lundi et demain

Défendu par M^e Sébastien Rey, un natif de l’Aisne répondra du viol de son ancienne compagne, un crime qu’il aurait perpétré au domicile de la victime, dans le Niortais, un soir de l’automne 2018 : à l’issue d’une relation de sept années, qui avait battu de l’aile les trois dernières, le couple s’était finalement séparé peu de temps auparavant. Initialement, l’homme, 39 ans désormais, partait pour être jugé devant le tribunal correctionnel de Niort pour des violences conjugales : après l’avoir couvert dans un premier temps, la partie civile avait finalement dénoncé, en plus des coups, une scène de violences sexuelles. D’après elle, il serait devenu « fou » en apprenant qu’elle avait eu un amant : pendant sa garde à vue, le trentenaire avait notamment déclaré qu’il avait perdu le contrôle de lui-même. L’accusé, incarcéré depuis sa mise en examen et décrit comme un menteur patenté, a été condamné à cinq reprises par le passé, dont une fois pour agression sexuelle. La victime sera représentée par M^e Pauline Mézières.

De mercredi à vendredi

La seconde affaire concernera un Vendéen de naissance de 35 ans : lui aurait sévi à la fin de l’hiver 2018, chez lui dans le Bressuirais, aux dépens de sa concubine de l’époque. À l’issue d’un premier épisode de violences, sexuelles et filmées ou avec une baguette et un marteau, la victime s’était enfuie et avait été recueillie sur la voie



Au moins un des trois procès prévus lors de cette session d’assises devrait se tenir à huis clos au palais de justice de Niort.

publique. Moins d’une semaine plus tard, l’accusé aurait de nouveau frappé sa petite amie, la gendarmerie étant sollicitée à deux reprises le même soir : la seconde fois, ce fut par une veilleuse de nuit d’une maison de retraite, qui avait signalé la présence de la jeune femme, « nue » et « sidérée ».

Mis en examen pour viol et violences aggravées en récidive, avec un fusil semi-automatique entre autres, le trentenaire aux sept condamnations a expliqué, pour sa défense, que son couple d’alors était basé sur une relation « sadomasochiste » et que son ex-compagne était consentante : son conseil sera M^e Sé-

(Photo archives NR, Jean-André Boutier)

bastien Greubat, venu de Morselle. Au nom de la partie civile, M^e Gatien-Hugo Riposseau devrait demander que les débats se tiennent à huis clos.

Du mardi 6 au vendredi 9 avril

Contexte totalement différent pour le troisième et dernier viol aggravé : dans le box des accusés, prendra place un Niortais de 23 ans, une condamnation au casier, tandis que son complice, un autre Niortais de 22 ans primo-délinquant, comparaitra libre, placé sous contrôle judiciaire qu’il est. Lors d’une soirée d’anniversaire, celui de l’aîné du duo, organisée au printemps 2017 dans le Mellois, les deux mis en cause sont soupçonnés, après l’avoir notamment flagellé avec des orties puis dénudé, d’avoir pénétré, avec un manche à balai, un ami, avant de lui raser le crâne : la victime, sous curatelle renforcée et habituel souffre-douleur des suspects, dénoncera les faits dix mois plus tard. M^e Stéphanie Brémaud et M^e Pauline Bossant défendront chacune un accusé. La partie civile aura pour avocat M^e Olivier Martinez.

le chiffre

18

C’est, en pourcentage, la baisse inédite des émissions de CO₂ au premier semestre 2020 en Nouvelle-Aquitaine, comparé à 2019. Cette baisse serait liée essentiellement aux transports, au tertiaire à l’industrie. Au-delà de cette première donnée, le Ceser (Conseil économique, social, environnemental et régional) a noté d’autres baisses significatives en matière d’environnement pendant le premier confinement. Les membres du Conseil relèvent une baisse de la pollution mesurée par les stations sous influence directe des axes routiers comprise, selon les semaines, entre 39 % et 67 % par rapport à la médiane des cinq dernières années. Ils enregistrent encore une baisse globale des consommations d’énergie de 22 % au premier semestre 2020 et une diminution des mobilités (- 75 % de trafic routier la première semaine du confinement, - 56 % du trafic routier de marchandises, - 7 % des TGV, - 30 % des TER, - 22 % des cars interurbains de Nouvelle-Aquitaine, - 95 % de fréquentation des réseaux de transport). Des données qui ne surprennent pas forcément, mais qui ont le mérite d’éclairer les tendances observées.

Votre journal ne paraîtra pas :

Lundi 5 avril Pâques

sommaire

- > p. 6-7 Niort
- > p. 19-20 Petites annonces
- > p. 21 Avis d’obsèques
- > p. 23-24 Courses hippiques
- > p. 24 Télévision
- > p. 25 Éditorial
- > p. 29 Jeux
- > p. 30 Météo